

dans la voie d'une véritable approche « Équipe Commerce Canada » face aux marchés mondiaux. »

« Les gouvernements doivent faire leur part pour que s'instaure un climat économique propice au développement des affaires et à la création d'emplois, a ajouté M. Gerrard. Les partenariats, qu'ils visent le commerce, la technologie ou la création d'un climat favorable aux affaires, sont de plus en plus importants pour assurer le succès du Canada dans l'économie mondiale. »

Le protocole d'entente établit un cadre pour l'élaboration de stratégies et de plans d'action conjoints qui permettront aux entreprises manitobaines de saisir les occasions qui s'offrent sur la scène commerciale internationale. Tout en reconnaissant les priorités et les atouts régionaux du Manitoba, il met par ailleurs l'accent sur l'intérêt qu'ont les entreprises canadiennes à collaborer sur certains marchés.

L'entente intervenue marque un jalon important dans le Plan d'action bilatéral du Manitoba et du gouvernement fédéral visant à améliorer l'efficacité de la confédération canadienne. Les premiers ministres avaient lancé cette initiative lors de leur rencontre de décembre 1993. Le Plan d'action officiel a été signé par les premiers ministres Jean Chrétien et Gary Filmon au cours de l'été 1994.

- 30 -

Le texte du protocole d'entente figure en annexe.

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
(613) 995-1874

ou avec :

Carl Rockburne  
Délégué commercial principal  
Centre du commerce international  
(204) 983-4099

ou avec le :

Service des communications  
Gouvernement du Canada  
(204) 945-3811